

Annexes

I Répertoire des institutions et des aides

- répertoire des organismes d'aide français
- répertoire des organismes d'aide italiens
- répertoire des organismes d'aide internationaux
- autres sites utiles

II Mode d'emploi des institutions françaises

Minsitère de la culture (Dmdts, Dai), Onda, Ministère des affaires étrangères (réseau), Afaa.

III Documentation administrative

Lettres de missions de Rossana Rumo et de dominique Wallon
Fiche de paye, avec son lexique, d'un salarié permanent d'une institution française
Fiche de paye, avec son lexique, d'un intermittent d'une institution française
Sviluppo busta paga - Libero professionista
Sviluppo busta paga - Scritturato attore a tempo determinato

IV Liste des personnes questionnées et remerciements

I

Repertoire des institutions et des aides

Répertoire des organismes d'aide français

Organismes de financement du théâtre

Aide à la création

Aide à l'écriture
Association "Beaumarchais"
11bis rue Ballu - 75009 Paris - Tél : 01 40 23 45 46
www.beaumarchais.asso.fr

Bourse aux traducteurs de textes de théâtre
Centre International de la traduction théâtrale. Maison Antoine Vitez - Domaine de Grammont
34000 Montpellier Tel : 04 67 22 43 05

Bourses d'aide à l'écriture théâtrale, encouragement, création, année sabbatique
Centre National du Livre. 53, rue de Verneuil 75007 Paris Tel : 01 49 54 68 68
www.centrenationaldulivre.fr

Lieu de résidence et de création pour les auteurs dramatiques
Centre National des Ecritures du Spectacle
CIRCA - La Chartreuse BP 30 30 400 Villeneuve-lez-Avignon Tel : 04 90 25 05 46

Aide à l'écriture dramatique contemporaine: commandes passées à des auteurs dramatiques ou à des écrivains par des organismes théâtraux
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue St Dominique 75007 Paris

Aide à la production dramatique, sur projet, elle peut ne pas être renouvelée.
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue St Dominique 75007 Paris

Aide aux compagnies dramatiques, sous forme de conventionnement triennal.
Contacter le conseiller chargé du théâtre dans les Drac

Aide à la création d'oeuvres dramatiques en langue française, montées pour la première fois en France et n'appartenant pas au domaine public:
Aide à la première reprise pour une oeuvre dramatique originale en langue française reprise par un autre théâtre que celui qui l'a créée
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue St Dominique 75007 Paris

Principaux organismes, lieux d'accueil, des auteurs dramatiques contemporains

Théâtre Ouvert
4 bis Cité Véron 75018 Paris Tel : 01 42 55 74 40

CIRCA
La Chartreuse BP 3030 400 Villeneuve-lez-Avignon Tel : 04 90 25 05 46

Théâtrales
38 rue du faubourg Saint Jacques 75014 Paris -
Tel : 01 53 10 39 90 -Fax: 01 53 10 39 91
Mél: assothea@club-internet.fr

Jeux d'écritures, Théâtre de Poitiers
1, place du Maréchal Leclerc 86000 Poitiers Tel : 05 49 41 28 33

Quinzaine des auteurs organisée au Petit Odéon par la SACD.
Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11, bis rue Ballu 75009 Paris Tel : 01 40 23 45 48
Soutien aux auteurs dramatiques d'expression française. Diffusion et promotion à l'étranger
d'une sélection d'oeuvres contemporaines appartenant au répertoire de la SACD.

Toutes les sociétés de droits d'auteur disposent d'un fonds d'aide à la création.

Aide à la diffusion

L'aide à la diffusion concerne de nombreux partenaires (festivals, rencontres, théâtres).
Aide aux festivals de théâtre
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue St Dominique 75007 Paris

Aide aux lieux de création pour l'accueil d'un spectacle créé en Ile de France ou diffusé pour la première fois dans cette région
THECIF Théâtre et Cinéma en Ile de France. 4, rue de la Michodière 75002 Paris
Tel : 01 42 65 11 55 . <http://www.thecif.org/>

Soutien aux structures qui accueillent des spectacles diffusés en dehors de leur région d'origine et dans des conditions professionnelles
ONDA Office National de Diffusion Artistique
13, bis rue Henry Monnier 75009 Paris Tel : 01 42 80 28 22
www.onda-international.com

Actions en faveur des échanges artistiques internationaux - soutien aux tournées
AFAA Association Française d'Action Artistique
1bis Avenue de Villars 75007 PARIS
T. : 01 53 69 83 00 / F. : 01 53 69 33 00
www.afa.asso.fr

L'aide à l'enseignement et à la formation

L'aide à l'enseignement et à la formation a pour objet d'aider à l'initiation des publics notamment en milieu scolaire ainsi que de faciliter l'accompagnement des pratiques amateurs par des professionnels et d'encourager la formation continue pour les

professionnels de la région.
Auprès des Drac

Autres financements

Aide à la production théâtrale réservée aux théâtres privés adhérents
Association pour le fonds de soutien du théâtre privé
46, rue Fortuny 75017 Paris Tel : 01 42 27 45 97

Aide à l'équipement matériel pour l'aménagement et la construction de salles de théâtre
Dossier présenté par une collectivité locale

Organismes de financement de la danse

Aide à la création

Aide à l'écriture
Association "Beaumarchais"
11bis rue Ballu - 75009 Paris - Tél : 01 40 23 45 46
www.beaumarchais.asso.fr

Aide à l'écriture de partitions musicales à caractère novateur
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
55, rue St Dominique 75007 Paris

Aide aux projets de création chorégraphique
Aide aux compagnies chorégraphiques
Aides aux compagnies chorégraphiques conventionnées
Dossier à déposer dans les Drac

Aide conjointe à la création musicale et chorégraphique pour les chorégraphes et compositeurs
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue St Dominique 75007 Paris

Aides à des structures d'accueil pour des projets de résidence de création de compagnies professionnelles
Dossier présenté par la structure d'accueil à la Drac

Bourses de perfectionnement en France et à l'étranger : danseurs, professeurs et chorégraphes
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue St Dominique 75007 Paris

Aide à la diffusion

Aide aux Plateaux pour la danse. Dossier à déposer dans les Drac

Aide à la diffusion de la danse en France
Soutien aux structures qui accueillent des spectacles diffusés en dehors de leur région d'origine et dans des conditions professionnelles.
Office National de Diffusion Artistique ONDA
13, bis rue Henry Monnier 75009 Paris Tel : 01 42 80 28 22
www.onda-international.com

Diffusion à l'étranger
Actions en faveur des échanges artistiques internationaux
Association Française d'Action Artistique - AFAA
1bis Avenue de Villars 75007 PARIS. T. : 01 53 69 83 00 / F. : 01 53 69 33 00
www.afaa.asso.fr

Résidence mission / Résidence implantation

Concerne les collectivités locales et fait intervenir des chorégraphes et des compagnies pour des actions d'animation (ateliers, rencontres), afin de sensibiliser de nouveaux publics à la création
Dossier à déposer dans les Drac

Le réseau du Ministère des Affaires étrangères en Italie

Florence

Centre culturel et de coopération linguistique
Médiathèque du centre culturel

Piazza Ognissanti 2
50123 Firenze - ITALIE
téléphone : +390 (55) 28.75.21
télécopie : +390 (55) 21.72.96
adresse e-mail : france-i@fol.it

Gènes

Centre culturel et de coopération linguistique

Palzetto Rosso Via Garibaldi 20
16124 Genova - ITALIE
téléphone : +390 (10) 20.47.48
télécopie : +390 (10) 29.81.03

Milan

Centre Culturel et de Coopération Linguistique

Corso Magenta 63
20123 Milan - ITALIE
téléphone : +390 (2) 76.01.39.36
télécopie : +390 (2) 76.01.36.69
adresse e-mail : ccfmilan@tin.it

Naples

Centre Jean-Bérard
Centre Culturel et de Coopération Linguistique

Via Francesco Crispi 86
80121 Napoli - ITALIE
téléphone : +390 (81) 761.26.31
télécopie : +390 (81) 761.26.31

Palerme

Centre culturel et de coopération linguistique

Via Enrico Parisi 5
90141 Palermo - ITALIE
téléphone : +390 (91) 58.62.72
télécopie : +390 (91) 32.94.92

Rome

Centre de ressources

Via di Montoro 8
00186 Roma - ITALIE
téléphone : +390 (6) 687.76.57
télécopie : +390 (6) 687.76.56
adresse e-mail : cdr.rome@inet.it

Rome

Service culturel

Ambassade de France
Service Culturel
67 Piazza Farnese
00186 Rome - ITALIE
téléphone : +390 (6) 68.60.11
télécopie : +390 (6) 68.60.13.31
site internet : <http://www.france-italia.it>
adresse e-mail : france-italia@inet.it

Rome

Bureau de coopération linguistique et artistique

Via di Montoro 8
00185 Roma - ITALIE
téléphone : +390 (6) 683.37.36
télécopie : +390 (6) 683.36.09
adresse e-mail : aclerome@pronet.it

Rome

Alliance française

104 Via Montebello
00185 Rome - ITALIE
téléphone : +390 (6) 44 74 0624
télécopie : +390 (6) 44.56.370
adresse e-mail :
alliance.française.rome@mail.inet.it

Rome

Service scientifique

85 Piazza della Cancelleria
00186 Rome - ITALIE
téléphone : +390 (6) 68.68.788
télécopie : +390 (6) 68.80.64.29
site internet : <http://www.afirit.it/ambassade/sciences.htm>
adresse e-mail : ambfra@flashnet.it

Rome

Ecole française de Rome

67, piazza Farnese
00186 Rome - ITALIE
tél. : 39 6 68 60 11
fax : 39 6 687 48 34
mél : direction@ecole-francaise.it
web : <http://www.ecole-francaise.it>

Rome

Académie de France à Rome

Villa Medici
Viale Trinita dei Monti 1
00187 Rome - ITALIE
tél. : 39 6 67 611
fax : 39 6 67 61 305

Turin

Centre culturel et de coopération linguistique

Via Pomba 23
10123 Turin - ITALIE
téléphone : +390 (11) 562.33.13
télécopie : +390 (11) 54.02.20
adresse e-mail : ccfit@tin.it

Val d'Aoste

Alliance française

19 rue des portes prétorienne
11100 Aoste - ITALIE
tél : +390 165.42.331

Répertoire des organismes d'aide italiens

Ministero dei beni e delle attività culturali

Via del Collegio Romano, 27
00186 Roma
tel.00 39 06 67231

Dipartimento dello Spettacolo

Via della Ferratella in Laterano, 51
00184 Roma
Capo del Dipartimento: Dott.ssa Rossana Rummo
tel. 00 39 06 7732.427

e-mail: segreteria@spettacolo.beniculturali.it

Divisione prosa

Ufficio III per il teatro di prosa e gli spettacoli viaggianti, Ripartizioni A e B

Ripartizione A:

Interventi finanziari a favore di enti pubblici e privati di interesse pubblico a carattere stabile

Dirigente: Dott.ssa Maria Fattore Ciani

tel. 00 39 06 7732.371

fax 00 39 06 7732.502

e-mail: prosastab@spettacolo.beniculturali.it

Ripartizione B:

Interventi a favore di imprese di produzione ed esercizio teatrale nonché a favore della promozione teatrale

Dirigente: Dott.ssa Nerea Colonnelli

tel. 00 39 06 7732.815

fax 00 39 06 7732.254

e-mail: prosaprod@spettacolo.beniculturali.it

Divisione danza

Ripartizione B:

Teatri di tradizione e di provincia, Istituzioni Concertistico Orchestrali, attività di danza

Dirigente: Dott.ssa Marina D1Andrea

tel. 00 39 06 732.494

fax 00 39 06 7732.292

e-mail: danza@spettacolo.beniculturali.it

Relazioni Internazionali

Ripartizione A: Relazioni internazionali e comunitarie; coordinamento con le Regioni

Dirigente: Dott. Mario Liggeri

tel. 06/7732.492

fax 06/7732.450

e-mail: relazint@spettacolo.beniculturali.it

Ripartizione B: Coordinamento Comitati e Commissioni

Dirigente: Dott.ssa Caterina Criscuolo

tel. 06/7732.481

fax 06/7732.450

e-mail: commissioni@spettacolo.beniculturali.it

Osservatorio dello Spettacolo

Ufficio V, Ripartizione A

Dirigente: Dott.ssa Rosetta Agresti

tel. 06/7732.516

fax 06/704.76.149

e-mail: osserv@spettacolo.beniculturali.it

Il Ministero degli affari esteri

Piazzale della Farnesina, 1

00194 Roma

tel. 06/36911

e-mail: www.esteri.it

Indirizzi degli Istituti Italiani di Cultura in Francia

Grenoble

Dott.ssa Maria Maddalena Fabris

6 Square Léon Martin -38000 Grenoble

Tel: 00334 76460938

Fax: 76853291

E-mail: icigreno@alpes-net.fr

Lille

Dott. Giorgio Mattioli

2, Rue d'Isly - 59045 Lilla

Tel: 00333 20933295

Fax: 20228212

E-mail: iic-lille@nornet.fr

Lione

Dott.ssa Gabriella Fortunato

57, Place de la République - 69002 Lione

Tel: 0033478 421384

Fax: 371751

E-mail: iiclione@compuserve.com

Home Page: <http://ourworld.compuserve.com/homepages/iiclione>

Marsiglia

Dott. Fortunato Ceraso

6, Rue Fernand Pauriol -13005 Marsiglia

Tel: 0033491 485194

Fax: 926790

E-mail: ici@gulliver.fr

Parigi

Prof. Pietro Corsi
Hotel de Gallifet 50, Rue de Varenne - 75007 Parigi
Tel: 00331 44394939
Fax: 42223788
E-mail: iicdirpc@FranceNet.fr
Home page: <http://www.iicparis.org>

Srasburgo

Dott.ssa Gina Giannotti
7, Rue Schweighaeuser - F 67000 Strasburgo
Tel: 0033388 455400
Fax: 411439
E-mail: istituto.italiano.di-cultura.strasburgo@wanadoo.fr
oppure italcult.strasburgo@wanadoo.fr

Ambasciate, Consolati e Rappresentanze italiane in Francia

Parigi - Ambasciata d'Italia

Amb. Federico Di Roberto
47, Rue de Varenne - Paris 7 - 75343 Paris
Tel. 00331 49540300
Fax 45493581
E-mail: ambasciata@amb-italie.fr

Parigi - Consolato Generale I cl.

17, Rue du Conseiller Collignon, 75016 Paris - 5, Boulevard Emile Augier,
75016 Paris
Tel. 00331 44304700
Fax 45258750
E-mail italconsulparigi@mailcity.com

Lione (Rhone) - Consolato Generale

Cons. Gen. Mario Bologna
5, Rue Commandant Faurax - 69452 Lyon Cedex
Tel. 00334 78930017
Fax 78943343
E-mail: Cogen.Lyon@wanadoo.fr

Marsiglia (Bouches-du-Rhone) - Consolato Generale

Cons. Gen. Enrico Guicciardi
56, Rue d'Alger - 13005 Marseille
Tel. 00334 91184918
Fax 91184919
E-mail consolato.italia.marseille@wanadoo.fr

Metz (Moselle) - Consolato Generale

Cons. Gen. Michele Di Stolfo
7, Boulevard Clémenceau 57000 METZ
Tel. 00333 87385870
Fax 87594971
E-mail Itconmetz@wanadoo.fr
Home page: www.cgi-metz.com

Nizza (Alpes Maritimes) - Consolato Generale
Amb. Domenico Vecchioni
72, Boulevard Gambetta - 06048 Nice Cedex 1
Tel 00334 93887986
Fax 93881108
E-mail consulit@nicematin.fr

Grenoble (Isère) - Consolato I cl.
58-bis, Cours Jean Jaurès - 38000 Grenoble
Tel. 00334 76461568
Fax 76477661
Telex 042 980989 GRBEL F
E-mail: dirdidattica.grenoble@wanadoo.fr

Lille (Nord) Consolato I cl.
Cons. Carmela Gragnani
2, Rue d'Isly - 59045 Lille
Tel. 00333 20081508
Fax 20228212
Telex 042 160269 ITALIE F
E-mail italconslilla@wanadoo.fr

Tolosa (Haute Garonne) - Consolato I cl.
13, Rue d'Alsace Lorraine- 31000 Toulouse
Tel.: 00335 34454848
Fax 62300022
E-mail: Cons.Tolosa@magic.fr
Home page: perso.magic.fr/cons.tolosa

Bastia - Consolato
Cons. Stefano Bianchi
Rue St. François (prolongée) - 20200 Bastia
Tel 00334 95349393
Fax 95325672 - 92326496
E-mail: consbastia@aol.com consitbastia@free.fr

Chambery (Savoie) - Consolato
Cons. Laura Egoli
12, Boulevard de Lèmenc - 73000 Chambéry
Tel. 00334 79332036
Fax 79853129
E-mail italconsul.chambery@icor.fr
Home page: www.icor.fr/italconsulchambery

Mulhouse (Haut-Rhin) - Consolato
Cons. Domenico Polloni
17, Avenue Clémenceau - 68100 Mulhouse
Tel. 00333 89664111
Fax 89461563
Telex 042 881220 ITAMULH F
E-mail: italcons-mulh@aiing.com

Bordeaux (Gironde) Vice Consolato Onorario
164 Rue Frère - 33000 BORDEAUX
Tel. 00335 56793727
Fax 56793727
Telex 042 571661 ITCOBXF

Lourdes - Vice consolato onorario

Hotel de Biarritz 7 place Jeanne d'Arc 65100 Lourdes

Tel. 00335 62421014

Fax 62421014

Montpellier - Vice consolato onorario

Annecy - Agenzia consolare onoraria

6, Rue Sainte Claire - 74000 Annecy

Tel 00334 50518392

Fax 50452220

Douai - Agenzia consolare onoraria

114, Rue de la Cuve d'Or - 59500 Douai

Tel 00333 27989999

Fax 27986483

Tolone - Agenzia consolare onoraria

391, Avenue des Routes - 83200 Tolone

Tel 00334 94896001

Modane - Agenzia consolare onoraria

Répertoire des organismes d'aide internationaux

Petit répertoire, sous forme télégraphique, de quelques partenaires de l'action culturelle internationale.

Commission Européenne, Bruxelles : Culture 2000.

Le nouveau programme de la communauté européenne ne soutient les projets de coopération que si ils sont présentés par au moins trois pays. Les projets bilatéraux, sauf pour les traductions, ne sont donc pas éligibles.

Site : europa.eu.int.comm/dg10

Conseil de l'Europe

Le conseil subventionne certains projets européens

Site : coe.fr

Fondation européenne de la culture, Amsterdam.

Bourses **Apex** pour la mobilité des artistes et des professionnels de la culture de l'Europe centrale et orientale

Site : eurocult.org

Email : apexchanges@eurocult.org

IETM. Informal european theatral meeting. Bruxelles.

Organise des réunions pour ses membres. A été à l'origine des fonds Apex et Cimeta.

Fonds Roberto Cimeta (actuellement hébergé par l'Ietm)

Bourses pour la mobilité des artistes et des professionnels de la culture de l'espace méditerranéen.

Site de l'Ietm : ietm.org

DBM. Danse Bassin Méditerranéen

Association destinée à la promotion de la danse et à la formation internationale.

Email : dbm-med@compuserve.com

Fondation R.Seydoux pour la méditerranée, Paris.

Email : frsmed@worldnet.fr

attention les N° de tel et de fax ont changé : T 01 53 10 24 34 / F 01 53 10 87 12

Pro-Helvetia - Genève

Fondation actuellement très présente sur la rive sud de la méditerranée

Site : .pro-helvetia.ch

Union des théâtres de l'Europe, Paris.

Organise des réunions et des festivals pour ses membres et le public

Site : ute.net.org/

Convention théâtrale européenne, Saint-Etienne.

Organise des réunions et des festivals pour ses membres et le public

Site : cte-centre.org

IITM Institut international du théâtre méditerranéen

Organise des réunions et des festivals pour ses membres et le public

Site : iitm.org

étant donnés

The French-American fund for the Performing Arts
972 Fifth ave., New York
Tel : 212 439 1400 Fax : 212 439 1455

Autres sites utiles

La rédaction de ce rapport, particulièrement les modes d'emploi, doit beaucoup à la consultation des sites spécialisés. Plutôt que des adresses postales, la plupart étant déjà dans le document, la liste suivante donne des adresses internet. La plupart des sites proposent des liens entre eux et avec d'autres espaces artistiques et culturels. Il faut faire précéder les adresses par le poétique et habituel: **http://www**.

Institutions françaises

ministère de la Culture et de la communication : culture.gouv.fr/culture/min/
dmdts : culture.fr/culture/organisation/dmdts.htm
dai : culture.fr/culture/organisation/services

onda : onda-international-com
relais culture europe : relais-culture-europe.org/
cnt : cnt.asso.fr/
cnd : cnd.fr
hors les murs : lieuxpublics.com
ladanse.com : ladanse.com
dansenet.com : dansenet.com
théâtre on line : theatreonline.fr
chartreuse : chartreuse.org/
sacd : sacd.fr

ministère des affaires étrangères : diplomatie.gouv.culture/france/
annuaire du réseau : diplomatie.gouv.fr/culture/france/ressources/reso/catal/
afaa : afaa.asso.fr

ministère des finances : finances.gouv.fr/impots-et-taxes/conventions-fiscales/italie89.htm
ministère de l'emploi et de la solidarité: travail.gouv.fr/ **ou** : santé.gouv.fr/

elenco siti internet consultati

ministero dei beni e delle attivita' culturali : spettacolo.beniculturali.it
ministero degli affari esteri : esteri.it
la biennale di Venezia : labiennale.org

Institutions européennes ou internationales

parlement européen : europarl.eu.int
commission (DGX) : europa.eu.int/comm/dg10/index_fr.html

unesco : unesco.org **conseil international de la danse** : unesco.org/ngo/cid/

enicpa : enicpa.org
sources d'europe : info.europe.fr

II

MODES D'EMPLOI des institutions françaises de la coopération internationale

Le Ministère de la culture (et de la communication)

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (Dmdts)

53, rue Saint-Dominique
75007 Paris, France
Téléphone : +33.1.40.15.80.00
Télécopie : +33.1.40.15.88.70
Directrice : Sylvie Hubac

La création de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) résultant de la fusion de la direction de la musique et de la danse (DMD) et de la direction du théâtre et des spectacles (DTS) a été rendue effective par un décret du 21 septembre 1998. La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles a été constituée de manière à mettre en œuvre une politique d'ensemble en faveur du spectacle vivant et à renforcer la capacité d'impulsion et d'évaluation de l'administration centrale, au moment où l'essentiel des décisions de gestion courante est déconcentré aux directions régionales des affaires culturelles.

Elle doit permettre d'apporter une meilleure réponse aux questions artistiques, économiques et juridiques qui se posent à l'ensemble du secteur, tout en préservant la capacité du Ministère à tenir compte des spécificités de chaque discipline artistique.

Trois grandes sous-directions constituent la DMDTS :

- la sous-direction de la création et des activités artistiques
- la sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques
- la sous-direction de la formation professionnelle et des entreprises culturelles

Deux services à vocation transversale ont été créés :

- le service de l'inspection et de l'évaluation
- le secrétariat général.

Comités

Trois comités permanents sont institués pour être les garants des orientations prioritaires et d'une cohérence politique pour chaque grande discipline artistique (musique, danse, théâtre). Ils sont animés par les conseillers placés auprès du directeur :

- un conseiller pour la musique,
- un conseiller pour les musiques actuelles,
- un conseiller pour la danse,
- un conseiller pour le théâtre.

Mission de la communication

La mission de la communication, placée auprès du Directeur, est chargée de la communication interne et de la communication externe de la direction.

L'organigramme de la Dmdts, présenté dans ces pages, n'est pas complet : il ne reprend que les principaux services ayant un rapport avec la présente étude.

La sous-direction de la création et des activités artistiques

Elle a en charge le suivi de la chaîne du spectacle vivant professionnel, des écritures et de la recherche artistique jusqu'aux lieux de diffusion, qu'ils soient institutionnels ou non, en passant par les structures de production (centres dramatiques et chorégraphiques, structures et associations lyriques, orchestres, ensembles instrumentaux et vocaux). Elle veille particulièrement à favoriser l'expérimentation et le développement de formes artistiques nouvelles.

- *le bureau des écritures et de la recherche*

assure le soutien de la recherche, notamment par le suivi des studios, des contrats de recherche et des centres nationaux de recherche et s'attache à favoriser le développement de la création et de l'écriture d'oeuvres nouvelles.

- *le bureau de la production et de la création artistiques*

a pour mission, en liaison avec les DRAC, d'assurer le suivi des réseaux nationaux de création et de production, qu'il s'agisse des centres dramatiques nationaux, des compagnies théâtrales, des centres chorégraphiques nationaux, des compagnies chorégraphiques, des collectifs de musiciens de Jazz, des orchestres, des opéras de région, de l'Opéra Comique, des structures et associations de production lyrique. En liaison avec le secrétariat général, il assure la tutelle des établissements publics (théâtres nationaux, Opéra National de Paris).

- *le bureau de la diffusion et des lieux*

est responsable du suivi de l'orientation des réseaux ou ensembles nationaux (scènes nationales, scènes de musiques actuelles) et des différentes procédures de conventionnement des autres lieux de diffusion.

Le secrétariat général

Le secrétariat général assure une fonction de coordination sur des thèmes transversaux : relations avec les DRAC, avec les établissements publics sous tutelle de la direction. Il assure en outre la préparation et le suivi du budget de la direction ainsi que la gestion des ressources humaines et des moyens de fonctionnement de la direction.

- *Le bureau de l'action régionale et de la déconcentration*

est le correspondant des DRAC et des conseillers sectoriels, il coordonne l'élaboration des budgets déconcentrés et celle de la circulaire d'emploi des crédits déconcentrés. Il assure la cohérence des actions de la direction du point de vue de l'aménagement du territoire. Il suit le réseau des associations départementales et des associations régionales de développement de la musique et de la danse (et parfois du théâtre)

- *Le bureau des échanges internationaux*

apporte son soutien à la mise en place ou à la consolidation d'outils ou de structures de nature à favoriser les échanges. C'est ainsi qu'il intervient sur les réseaux (Union des théâtres de l'Europe, Zone franche, Afijma...), qu'il concourt au financement de certaines structures de diffusion et de promotion (Maison des cultures du Monde, Bureau export de la musique, Bureau du théâtre français de Berlin, Francophonie diffusion...) et qu'il participe à des programmes destinés à une meilleure mobilité des artistes (Fonds Roberto Cimetta pour la mobilité des artistes de la méditerranée) ou à des programmes de coopération (Conservatoire itinérant de la danse, Conservatoire itinérant de la musique).

Par ailleurs le bureau mène une action déterminante dans le domaine de la francophonie. Outre le soutien à des structures telles que le festival des francophonies en Limousin et le

Théâtre international de Langue française (TILF), il assure le secrétariat général de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

Le bureau des échanges internationaux n'intervient pas sur les projets ponctuels.

- *Le bureau des ressources humaines et de l'administration générale*

coordonne la préparation du budget de la direction, assure la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention. Il assure la gestion des ressources humaines et de l'administration générale de la direction.

- *Le bureau de la tutelle et du contrôle de gestion,*

en collaboration avec les sous-directions compétentes et en liaison avec la Dag et la direction du budget, assure la tutelle des établissements publics ; il contribue à la définition des modalités de contrôle des organismes subventionnés.

- *La mission d'architecture-conseil*

a en charge, en liaison avec l'inspection et les Drac, un ensemble d'expertises, diagnostics, conseils aux collectivités territoriales, jurys de concours d'architecture.

Le service de l'inspection et de l'évaluation

Ce service à vocation transversale regroupe principalement l'ensemble des inspecteurs basés en administration centrale ou en Drac. L'inspection assure une fonction d'expertise permanente des enseignements et de la vie artistiques pour l'ensemble des champs du spectacle vivant. Les inspecteurs opèrent en relation constante avec les sous-directions de la Dmdts et les Drac. Le service de l'inspection et de l'évaluation comporte en outre un bureau des études et de la documentation.

- *Les inspecteurs*

ont en charge l'appréciation artistique, le contrôle scientifique et technique, l'appréciation du fonctionnement général des organismes de création, de recherche, de production, de diffusion, de mise en valeur du patrimoine soutenus par l'Etat. Ils assurent le suivi et l'évaluation des programmes et des actions contractualisés et le contrôle pédagogique des établissements d'enseignement et de formation.

- *Le bureau des études et de la documentation*

assure le suivi de programmes prioritaires, le rassemblement d'informations nécessaires aux rapports de synthèse réalisés sur des thématiques précises. Il coordonne les relations de la Dmdts avec le Dep en matière d'études. Il gère un centre de documentation spécialisé interne à l'administration dont une des caractéristiques est de rassembler, pour le spectacle vivant, un fonds actualisé de connaissances sur la vie artistique et culturelle région par région.

Le Département des affaires internationales (Dai)

service rattaché au Cabinet

12, rue de Louvois

75002 Paris, FRANCE

Téléphone : + 33.1.40.15.80.00

Télécopie : + 33.1.40.15.37.40

Chef du département : Alain SORTAIS

L'importance de la mission internationale du Ministère de la Culture et de la Communication a été réaffirmée par le décret du 11 juin 1997 fixant les attributions du Ministre : "Il met en œuvre, conjointement avec les autres ministres intéressés, les actions menées par l'Etat en vue d'assurer le rayonnement de la culture française et de favoriser les échanges avec les autres cultures du monde. Il veille au développement des industries culturelles. Il contribue à l'action culturelle extérieure de la France".

Le DAI, rattaché au cabinet du Ministre, prépare les entretiens et les déplacements du Ministre à l'étranger. Il propose, coordonne et anime, en collaboration avec les autres services concernés du Ministère et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, la politique internationale du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette politique internationale s'articule autour deux objectifs majeurs : promouvoir le pluralisme culturel et développer la coopération culturelle internationale. Ces objectifs orientent les quatre missions qui structurent l'action internationale du Ministère de la Culture et de la Communication en général, et du DAI en particulier :

- la promotion de l'accueil des cultures étrangères en France,
- la promotion de la culture française à l'étranger,
- la coopération institutionnelle (expertise et formation),
- la promotion de la coopération européenne.

Cette politique d'échanges culturels qui vise à favoriser la présence des cultures étrangères en France mais aussi à encourager la présence de la culture française à l'étranger contribue au développement du pluralisme culturel et à la défense de la diversité culturelle, dans lesquels le Ministère de la Culture et de la Communication joue un grand rôle aux côtés d'autres institutions internationales (Unesco, le Haut Conseil de la Francophonie, le Conseil de l'Europe...) ou pays (Canada, Québec...).

En trois ans, le budget du DAI a été régulièrement augmenté -ce qui lui a permis de renforcer son action dans chacun de ses domaines de compétence- pour atteindre 47,7 MF (loi de Finance initiale) en 1999.

1.La promotion de l'accueil des cultures étrangères

L'importance de l'accueil des cultures étrangères en France constitue sans doute une spécificité française. Le DAI a consacré la majorité de ses moyens à soutenir des initiatives allant dans le sens d'un plus large accueil des cultures étrangères.

C'est ainsi qu'il participe à l'organisation des *saisons culturelles étrangères en France* :
en 1997 : "L'année du Japon en France", "Le printemps palestinien", "France-Egypte, horizons partagés";
en 1998, "Regards sur la culture géorgienne", "Israël au miroir des artistes";

en 1999, "Regards sur la Culture ukrainienne", "Le temps du Maroc" et le "Printemps du Québec".

Le DAI accorde également un soutien à de grandes manifestations internationales (FIAC, Rencontres internationales de la photographie d'Arles...), à des festivals pluridisciplinaires largement ouverts aux cultures étrangères (Festival d'automne, Festival d'Avignon) mais également à d'autres festivals (Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, Musica, la Biennale de danse de Lyon, le festival Montpellier-Danse, le festival des francophonies de Limoges, le festival Passages de Nancy, les rencontres franco-italiennes etc.). En 1997 et 1998, plusieurs manifestations ont bénéficié d'une aide complémentaire pour l'organisation de séminaires consacrés aux échanges internationaux. Quelques institutions dont la vocation est l'accueil des cultures étrangères, telles que la Maison des Cultures du Monde (MCM 3,8 millions de francs auxquels s'ajoutent une somme équivalente d'autres directions) et la Maison d'Amérique latine, sont également soutenues par le DAI.

De nombreuses institutions participant à la promotion des cultures étrangères bénéficient d'aides sur opération. Le Dai a ainsi accordé des aides sur opération à l'Académie expérimentale des théâtres, à l'Institut du monde arabe, au Théâtre international de langue française, à Afrique en Création et à de nombreux autres partenaires, vecteurs privilégiés de l'accueil des cultures étrangères.

Par ailleurs, un partenariat a été mis en place depuis 1998 avec l'Office national de diffusion artistique (ONDA) pour l'accueil de spectacles étrangers de référence.

Le dialogue avec les directions régionales des affaires culturelles est désormais constant. Celles-ci ont été directement associées au choix des manifestations soutenues en région. Les premières conventions de développement international entre des collectivités locales et le Ministère de la Culture et de la Communication ont été signées en 1998 et les Directions régionales des affaires culturelles ont bénéficié de crédits déconcentrés pour l'action internationale.

2. La promotion de la culture française à l'étranger

Le souci du pluralisme culturel ne peut être limité à la promotion de l'accueil des cultures étrangères. La multiplication des coproductions et des échanges artistiques croisés rend d'ailleurs souvent impropre la distinction importation/exportation dans le domaine des échanges culturels internationaux. Le Ministère de la Culture et de la Communication assume des responsabilités directes dans le domaine de la promotion du livre et du cinéma, exercées respectivement par la Direction du livre et de la lecture et par le Centre national de la cinématographie.

Le DAI pour sa part s'est essentiellement efforcé de nouer des relations plus étroites avec l'Association française d'action artistique (AFAA), de soutenir la présence des artistes français à l'étranger et de promouvoir davantage les industries culturelles.

La coopération accrue avec l'AFAA s'est traduite en 1997 et 1998 par un soutien aux tournées des grandes institutions culturelles à l'étranger, mise en place en 1996.

Outre quelques manifestations internationales à l'étranger soutenues directement par le DAI (Biennale d'architecture de Venise, Festival Roma Europa...), la promotion à l'étranger de nos artistes a fait l'objet de nouvelles initiatives (aide à la présence des

galeries françaises dans les foires internationales d'art contemporain de Bâle et de Chicago, édition de monographies d'artistes).

En ce qui concerne la promotion des industries culturelles françaises à l'étranger, le DAI a concentré l'essentiel de ses moyens sur les industries musicales (Bureau export de la musique française, Francophonie diffusion ou les Bureaux de la musique à New-York et à Buenos-Aires, Francofolies de Montréal et de Buenos-Aires ainsi que la Fête européenne de la musique). Le bilan de ces trois années et les perspectives de développement qui s'ensuivent (impact accru de des musiques françaises dans différents pays, production discographique accrue, création d'un bureau de la musique française à Londres en 1999, projet de création d'un bureau mixte de la musique franco-espagnol à la demande des professionnels des deux pays) démontrent que cette stratégie a porté ses

5. La coopération institutionnelle (expertise et formation)

Elle permet de mettre les compétences du Ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements au service de la coopération internationale. Des professionnels étrangers, en provenance du monde entier sont accueillis en formation et des missions d'expertise sont organisées à l'étranger. Cette coopération fait l'objet d'une demande croissante de la part de nos partenaires étrangers.

Le programme de formation professionnelle continue "Courants", d'une durée d'un mois environ, s'applique depuis 1998 aux professionnels culturels francophones de tous les pays du monde (plus de 1000 depuis 1992). Pour tenir compte des demandes devenues souvent plus spécialisées, une autre catégorie de formations a été mise en place, sous le nom de "stages de formation professionnelle", d'environ deux semaines. Un nouveau type d'interventions a été inauguré en 1998 avec les USA et s'apparente à des voyages d'études bilatéraux de professionnels. Cette action se poursuit en 2000 avec les USA, le Japon et Taïwan.

Une formation longue intitulée "Formation internationale culture", mise en place en 1991, complète le dispositif.

Ce sont ainsi 180 professionnels étrangers francophones qui ont été accueillis en 1999 au titre de l'une ou l'autre de ces formations. Il constituent autant de relais futurs pour des coopérations entre la France et leurs pays d'origine.

Des "Rencontres Malraux", séminaires de réflexion sur la gestion culturelle ont été organisées à la demande de pays étrangers dans une quinzaine de pays, permettant de renforcer de manière significative la coopération institutionnelle et de mieux faire connaître l'expérience française en matière de politique culturelle. Par ailleurs, pour répondre à de nombreuses sollicitations de nos partenaires étrangers, des missions d'experts sont mises en place régulièrement dans tous les domaines de la culture.

4. La promotion de la coopération européenne

Le Ministère de la Culture et de la Communication s'est donné pour but de défendre la diversité culturelle pour préserver le pluralisme culturel, et de développer l'action culturelle européenne. Toutes les directions du Ministère de la Culture et de la Communication sont concernées. Le DAI prépare les conseils des ministres européens de la culture et suit l'ensemble des négociations communautaires intéressant le Ministère de la Culture et de la Communication, mais il s'efforce aussi de mieux faire connaître les procédures et les programmes européens à tous les opérateurs culturels français.

Sur le plan européen, plusieurs avancées significatives ont pu être enregistrées :

- Le programme-cadre "Culture 2000" a été adopté par le conseil des ministres européens de la culture et de la communication.
- A l'initiative de la France, la culture a été déclarée éligible aux fonds structurels européens.
- L'initiative Culture-Europe a été mise en place en 1998 pour mieux faire connaître les programmes européens par les opérateurs culturels français.
- Les réseaux culturels européens (Pépinières pour jeunes artistes, Banlieues d'Europe ou le Forum européen pour les arts et le patrimoine) ont été davantage aidés. Des rencontres professionnelles sur les échanges européens ont été organisées en marge de plusieurs grands festivals.
- Les relations bilatérales avec la Finlande, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne, ce dernier pays se trouvant doté pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale d'un ministère de la culture au niveau fédéral, se sont renforcées.

Ces orientations se poursuivent en 2000 avec la présidence française de l'Union européenne (deuxième semestre 2000).

Le DAI représente par ailleurs le Ministère de la Culture et de la Communication au Conseil de l'Europe et à l'UNESCO.

Office national de diffusion artistique (Onda)

association

13 bis, rue henry monnier, 75 009 Paris, France

Tel : +33 (0)1 42 28 22

Fax : +33 (0)1 48 74 16 03

e-mail : onda@club-internet.fr

www.onda-international.com

Directeur : Fabien Janelle

L'Onda, créé en 1975 à l'initiative du Ministère de la Culture, a pour mission d'encourager et de soutenir la diffusion de spectacles, d'artistes, de compagnies ou d'institutions dont le travail s'inscrit résolument dans le domaine de la création contemporaine et du renouvellement des formes.

Placé à l'articulation entre création et diffusion, l'Onda a instauré une relation de partenariat avec des programmateurs et des équipes artistiques. Il collabore en priorité avec des lieux pluridisciplinaires de diffusion ayant une action permanente et se situant dans le cadre d'une action de service public. Le champ d'intervention de l'Onda recouvre le spectacle vivant dans toutes ses disciplines : théâtre, danse, musique, arts de la rue, arts de la piste... qu'il s'agisse de spectacles français ou étrangers, tout public ou jeune public.

C'est dans un lieu convivial, propre à susciter la rencontre et les échanges, que l'équipe de l'Onda accueille artistes et programmateurs. Afin de favoriser la rencontre des publics avec les œuvres contemporaines, l'Onda travaille à élargir le cercle des programmateurs passionnés, qu'il s'agisse de théâtres de ville, de centres culturels municipaux, d'associations, de lieux conventionnés avec l'Etat (Scènes conventionnées, Scènes nationales, Centres dramatiques nationaux...). S'attachant à sillonner au mieux la France, l'équipe de l'Onda a le souci constant de suivre l'actualité de la création, d'en repérer les nouveaux talents et d'affiner sa relation avec ses partenaires. L'Onda a ainsi une perception sensible et personnalisée du réseau de diffusion et de son évolution.

L'Onda apporte aux compagnies sa connaissance des lieux d'accueil afin d'aider les artistes à mieux diffuser leurs œuvres. L'Onda exerce aussi une fonction de conseil auprès des programmateurs et les encourage à découvrir d'autres formes artistiques, de nouvelles équipes...

Enfin, L'Onda dispose d'un fichier de l'ensemble de ses partenaires, tant en France qu'à l'étranger. Il édite une lettre d'information trimestrielle et propose un site internet consacré aux échanges internationaux.

Afin de privilégier le contact direct entre partenaires, l'Onda a mis en place des Groupements Régionaux d'Associations Culturelles (Grac). Le territoire national est divisé en 7 grandes zones qui regroupent plusieurs régions administratives. Chaque Grac se réunit en moyenne une fois par trimestre et rassemble environ 40 participants. Chaque réunion est organisée conjointement avec la structure d'accueil invitante. Les Grac remplissent quatre fonctions principales : rencontre, information, coopération et réflexion. Ils permettent l'émergence de nouveaux réseaux, la réalisation d'actions communes comme les tournées ou la coproduction de projets. Ils ambitionnent d'être des lieux d'écoute mutuelle entre des structures très diversifiées. Un principe identique a été mis en place pour la diffusion de spectacles pour le jeune public. Dans les régions frontalières, les Grac sont ouverts aux professionnels des pays limitrophes. Il existe aussi deux autres groupements : le Grac-Est qui réunit des professionnels sur la base de la cooptation et le Grac Grand-Ouest qui regroupe les structures du réseau national de la

partie ouest de la France. Par ailleurs, l'Onda organise régulièrement des rencontres professionnelles (arts de la rue, musiques actuelles, etc et des groupements nationaux (Danse et Jeune public).

L'Onda participe activement au **développement des échanges artistiques internationaux**. Son action comprend plusieurs volets :

- Le soutien à la diffusion et à l'organisation de tournées de spectacles étrangers.
- Le surtitrage dans le cadre d'une tournée.
- L'aide à la mobilité des professionnels dans le cadre de projets collectifs et concertés.
- L'information avec une base de données sur les partenaires étrangers et sur l'actualité artistique internationale, **onda-international.com**
- L'édition d'une lettre d'information trimestrielle et la mise en ligne d'un site internet.
- La présence dans les réseaux : Ietm (Informal European Theater Meeting), Fonds Roberto Cimetta pour la mobilité des artistes et des professionnels de la méditerranée et Enicpa (European Network of Information Centers for Performing Arts).
- L'organisation de rencontres internationales bilatérales afin de favoriser la connaissance mutuelle des professionnels et l'approche des réalités artistiques européennes.

La décision de l'Onda de s'associer à l'accueil d'un spectacle prend la forme d'une garantie financière sur le déficit. Une garantie financière concerne un spectacle précis présenté dans un cadre contractuel professionnel, hors de sa région de production. Chaque demande fait l'objet d'un examen particulier afin de déterminer la réalité du risque financier par rapport au statut et à la mission de l'organisme d'accueil, son budget, son projet culturel, son public et les caractéristiques du lieu.

Dans le mode de calcul du montant de la garantie, un effort supplémentaire est fait pour les lieux qui ne sont pas conventionnés avec l'Etat.

Les demandes doivent être adressées à l'Onda au moins deux mois à l'avance. Ne sont éligibles que les structures soutenues par les collectivités publiques.

Le Ministère des affaires étrangères

Association française d'action artistique (Afaa)

association

1 bis, avenue de Villars - 75327 PARIS CEDEX 07

tél : +33 (0)1 53 69 83 00

fax : + 33 (0)1 53 69 33 00

www.afa.asso.fr

Directeur : Olivier Poivre d'Arvor

De nouvelles missions inscrites dans de nouveaux statuts, une fusion créatrice avec l'association Afrique en créations, un Conseil d'administration totalement repensé, un partenariat aujourd'hui formalisé entre les ministères des Affaires étrangères et de la Culture et de la Communication : l'année 2000 marque bien une étape essentielle dans l'affirmation du statut associatif de l'AFAA.

un statut associatif affirmé

Créée en 1922, déclarée d'utilité publique en 1923, l'AFAA est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. A l'occasion de la fusion au 1er janvier 2000 avec Afrique en créations, une réforme des statuts a été élaborée afin d'une part, d'inscrire dans l'objet de l'association la reprise des missions développées par Afrique en créations, et d'autre part de réorganiser les instances dirigeantes de l'AFAA dans un esprit de clarification et d'équilibre plus conforme à l'esprit associatif. C'est ainsi que le Conseil d'administration a été ramené de 40 à 18 membres et que dans sa composition les personnalités de la « société civile » sont en nombre supérieur à celui des représentants de l'Etat. Cette instance se distingue enfin désormais clairement de l'Assemblée générale (68 membres) dans son rôle comme dans sa composition. Ce statut associatif affirmé constitue plus que jamais pour l'AFAA, le cadre d'intervention qui devra lui permettre de servir, dans les meilleures conditions d'efficacité, les missions dont ~~elle est~~ **elle est l'entreprise.**

- *une équipe de 90 personnes*
- *un budget (prévisionnel 2000)*

131,8 MF de recettes

104,8 MF du ministère des Affaires étrangères

6,4 MF du ministère de la Culture et de la Communication

11,2 MF des Collectivités territoriales

9,4 MF de recettes et partenariats divers (entreprises, Mission 2000...)

131,8 MF de dépenses

32,4 MF de frais de structure

0,7 MF de dépenses d'investissement

98,7 MF de dépenses de programmes

- *des programmes (année 1999),*

1 100 opérations dont:

620 en Arts de la scène : 240 en musiques / 160 en danse / 220 en théâtre, cirque, arts de la rue

180 en Arts visuels, Architecture et Patrimoine

120 en Programmes pluridisciplinaires (résidences, saisons culturelles étrangères, formation,...)

180 dans le cadre du Club AFAA/Collectivités territoriales

- *un réseau*

l'accueil en France de plus de 500 professionnels et programmeurs étrangers
l'appel à l'expertise de 350 professionnels (missions, commissions techniques, consultations) un dialogue au quotidien avec les 300 responsables du réseau culturel français à l'étranger, les 150 centres et instituts culturels et les 220 alliances françaises.

une mission nouvelle dans le domaine du développement culturel

La fusion au 1er janvier 2000 avec l'association Afrique en créations fixe une nouvelle ambition pour l'Afaa : contribuer à travers un programme spécifique à l'éclosion puis à la reconnaissance sur la scène internationale d'une créativité de type contemporain dans des pays écartés des grands courants d'échanges culturels. S'il s'adresse prioritairement à l'Afrique, ce programme se développera également dans les pays dits de la zone de solidarité prioritaire. Avec une compétence désormais reconnue sur l'ensemble du monde, l'Afaa affirme ainsi cette dimension culturelle du développement avec de nouveaux organismes partenaires (AFD, Banque mondiale, Union européenne, fondations). C'est bien d'un nouveau métier qu'il s'agit : loin de se limiter à la présence des artistes français à l'étranger, à l'accueil des cultures étrangères en France ou à des projets de coopération artistique, l'Afaa développe aujourd'hui des actions structurantes **de nouveaux partenaires** artistiques.

D'un rapport exclusif avec l'Etat, l'Afaa évolue désormais vers des partenariats plus ouverts avec les collectivités territoriales, françaises comme étrangères, les entreprises, les organismes multilatéraux et les fondations et diversifie ses financements. Un effort tout particulier est porté vers les projets de coopération à l'échelle européenne, avec le soutien de l'Union européenne. Des partenariats à mobiliser sur le long terme pour assurer la présence des créateurs et des programmes à l'étranger.

un périmètre élargi à l'ingénierie culturelle

La révolution des nouvelles technologies et des nouveaux supports, l'affirmation de la pluridisciplinarité, le développement des « industries culturelles » et celui du marché de la culture, la professionnalisation des métiers de la culture, la diversification des publics et des espaces de présentation sont autant de problématiques qui conduisent l'Afaa à déborder du simple champ de l'action artistique pour se fixer des objectifs plus larges.

Une exigence de coopération : à la simple logique de diffusion, une préoccupation majeure de coopération prévaut désormais dans les programmes de l'association. Résidences de création, coréalizations, ateliers et conservatoires itinérants, conventions à l'étranger, francophones. Une logique, sur projets, de développement économique **venant de grandes villes** utilisant les savoir-faire français.

Une mission essentielle d'ingénierie culturelle : la capacité de l'Afaa à rassembler des partenaires publics comme privés, à mobiliser des crédits et la souplesse de ses procédures font d'elle un opérateur essentiel et apte à répondre à des demandes, à des appels d'offres, tant nationaux, qu'europeens ou multilatéraux, y compris dans le domaine du développement culturel.

L'ancienne ligne de partage (export/import) entre le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la culture n'est plus pertinente. Toute opération internationale intéresse

ces deux administrations, en les impliquant de manière variable. L'Etat a donc confié contractuellement dès l'année 2000 un certain nombre de missions à l'association, cahier des charges et évaluation à l'appui. Cette mise en cohérence, souhaitée par les deux Ministres et mise en œuvre de manière active, constitue, l'élément essentiel de cette nouvelle politique.

des procédures nouvelles, un nouveau visage associatif

La concertation entre ces deux administrations et la formalisation de cette indispensable relation a conduit à la nouvelle configuration de l'association, sous la présidence de Robert Lion, tout comme à l'établissement de nouvelles procédures d'éligibilité, de transparence et d'évaluation des programmes.

des outils repensés au service d'un projet

Réorganisant ses services autour de quatre départements, l'Afaa prend la mesure de ces nouveaux objectifs. L'association dispose d'un département « **Arts visuels, architecture et patrimoine** » qui, aux côtés du département reprofilé « **Arts de la scène** », assure avec l'expertise des directions du Ministère de la culture et de la communication un travail soutenu de programmation et de coopération artistique. Deux nouveaux départements « **Coopération, développement et ingénierie culturelle** » et « **Communication et partenariat** » permettent à ces ambitions nouvelles de trouver des traductions pratiques. Le premier d'entre eux assure une lecture géopolitique de la programmation, développe des outils (pôles des collectivités territoriales ou des résidences et programmes de recherche, programme Afrique en créations, saisons étrangères en France, programme générations 2001 qui devrait, avec l'aide de l'Union européenne, se transformer dès 2001 en Artistes en Europe, cellule de formation professionnelle) qui permettent de véritables coopérations durables. Quant au département « **Communication et partenariat** », il fédère des initiatives privées (mécénat, programme destination Asie), assure l'information et la communication à l'intention des réseaux professionnels (création d'un centre de ressources, développement du site Afaa, lancement d'une publication, « Rézo international », etc) et veille à la lisibilité des actions de l'Afaa. Compagnes grandes manifestations par ailleurs, l'association dans 2000 a été vingt fois plus de mille projets et, soucieuse de soutenir la création contemporaine dans toutes ses dimensions, elle prend désormais place, plus que jamais, au sein d'un réseau unique d'opérateurs culturels à l'échelle internationale.

générations 2001

Afin d'accompagner sur le plan culturel la Présidence française de l'Union européenne du 1er juillet au 31 décembre 2000, l'Afaa, en collaboration étroite avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la culture et de la communication, la Mission 2000 en France, met en place le programme générations 2001. Pari ambitieux et optimiste lancé à la jeune génération de créateurs de toutes les disciplines artistiques, générations 2001 s'attachera particulièrement à mettre en valeur les nouvelles équipes et les nouveaux lieux de diffusion et de création en Europe, en Afrique et dans le monde.

le programme "Afrique en créations"

Le Programme Afrique en Créations sera dès l'année 2000 l'instrument privilégié de l'Afaa pour favoriser le développement des expressions culturelles africaines contemporaines et permettre aux créateurs du continent de prendre davantage part aux grands courants artistiques internationaux. Ce programme prend en considération l'importance de la dimension culturelle dans le processus de l'évolution de la démocratie, du développement économique et social en Afrique. Il met également l'accent sur la

nécessité de développer un partenariat proche des créateurs pour favoriser l'émergence de nouveaux talents.

le département des arts de la scène

Il mène, cette année, plus de 600 programmes et projets à travers le monde -musiques, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue- en structurant sa réflexion et son action autour de deux logiques principales et d'une exigence.

Tout d'abord, *une logique d'excellence* rendant compte de la formidable offre artistique française et consistant à sélectionner les meilleurs spectacles et productions afin de les promouvoir auprès de nos partenaires étrangers et du réseau culturel extérieur français. Cette logique répond également à une demande croissante de coopération impliquant le montage de conservatoires itinérants.

Par ailleurs, une *logique professionnelle* tendant à rapprocher les mondes distincts de la diplomatie culturelle et du marché en favorisant des projets d'ingénierie culturelle exportant un savoir-faire dans l'organisation de festivals, la création de bureaux thématiques spécialisés, l'aide à la mobilité professionnelle, logique amplifiée par l'accueil dans notre pays de plus de 250 grands professionnels étrangers chaque année.

Enfin, une *exigence de transparence* proposant la validation des choix par des commissions techniques et la consultation sur certaines grandes orientations par l'organisation de collèges de réflexion. Un partenariat très étroit se développe aujourd'hui avec le Ministère de la culture et de la communication : Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (Dmdts), Département des Affaires Internationales (Dai) ainsi qu'avec certaines associations comme l' Office National de Diffusion Artistique (Onda) ...

L'activité du Département s'organise autour de quatre pôles artistiques :

• les musiques

Ce pluriel témoigne d'un engagement au service de la diversité; 40 % du budget Musiques est en effet consacré aux musiques actuelles, incluant le jazz, avec comme principaux objectifs une politique de présence dans les manifestations musicales et salons professionnels à l'étranger.

- la création de bureaux spécialisés à l'étranger,
- l'aide au développement de réseaux musicaux
- la mise en place d'ateliers entre artistes français et étrangers dans le réseau des friches industrielles.
- l'organisation de la complémentarité entre circulation des oeuvres et industrie musicale et des actions diversifiées :
 - de promotion et d'information pour la musique ancienne.
 - de développement de carrière pour les formations baroques
 - de soutien au premier engagement pour les lauréats de concours internationaux.
 - d'accompagnement des grandes formations proposant des projets originaux
 - de coréalisation lyriques
 - de mise en réseau d'ensembles spécialisés en musique contemporaine en Europe

- *la danse*

Une offre artistique en France, inégalée de par le monde, en termes de compagnies professionnelles (plus de 400), de variété des esthétiques proposées et de renouvellement permanent des formes, a conduit l'Afaa à soutenir de manière active cette discipline depuis plus d'une décennie. Soixante-dix compagnies "tournent" ainsi en moyenne chaque année à l'étranger : l'intervention de l'Afaa est devenue essentielle pour les chorégraphes français, aussi bien pour assurer l'équilibre financier précaire de compagnies pourtant reconnues internationalement que pour développer des échanges d'expériences (conservatoires itinérants, etc). Les années 2000 offrent un nouvel enjeu, celui de la promotion de la création africaine.

- *le théâtre*

La France est un pays de tradition théâtrale ; un constat qui amène à concevoir et mettre en place une politique active de diffusion et de coopération, en particulier dans le domaine du théâtre de texte :

- en élaborant avec les institutions théâtrales et les grandes compagnies un partenariat artistique pluriannuel.
- en intensifiant la présence du théâtre français dans des lieux prescripteurs (festivals et grandes institutions), comme la Saison de théâtre français au Royaume Uni en 1997.
- en valorisant l'écriture théâtrale contemporaine, notamment par le développement du surtitrage et la création de fonds de promotion et de diffusion (Fonds "Etant donnés" franco-américain).
- en soutenant l'itinérance de classes d'acteurs et de metteurs en scène.

- *Les arts du cirque et de la rue*

constituent un domaine d'excellence français à l'étranger, tant par le renouvellement extraordinaire des formes que par la variété des compagnies : un quart du budget Théâtre est désormais consacré à la diffusion internationale devenue un élément déterminant de la vie de ces compagnies demandées aujourd'hui aux quatre coins du monde. L'annonce officielle d'une "Année du Cirque" en 2001 devrait conduire à un renforcement des actions dans ce domaine.

Le réseau des institutions culturelles françaises à l'étranger

www.diplomatie.gouv.fr/culture/france/ressources/reso

Le Ministère des affaires étrangères soutient un réseau de structures françaises ou francophones qui est présent dans le monde entier.

L'Agence de coopération culturelle et technique (Acct), créée en 1970 est devenue en 1996, l'**Agence de la francophonie**. Unique et première organisation intergouvernementale de la francophonie (regroupant 52 Etats), elle assure le secrétariat de toutes les instances de la francophonie, dont notamment les sommets bisannuels des chefs d'Etat et de gouvernement.

L'**Agence pour l'enseignement français à l'étranger (Aefe)** gère, depuis sa création en 1991, les quelques 650 lycées, collèges et écoles français dans le monde qui accueillent, en plus des jeunes Français, 100 000 élèves étrangers.

Les Instituts et Centres culturels français (Ccf) à l'étranger, véritables petits morceaux de France sous l'autorité du Ministère (Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques), proposent des cours de langue, des animations culturelles et une bibliothèque.

Dès sa création en 1883, l'**Alliance française** a exporté son modèle aux quatre coins du monde, où se sont implantées des associations qui sont placées sous l'autorité de personnalités locales et contribuent au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Aujourd'hui, le réseau des **AF** réunit plus de 1 060 comités dans 150 pays.

III

Documentation administrative

Lettres de missions de Rossana Rummo et de Dominique Wallon suivies de quelques éléments de comparaison sur les prélèvements sociaux obligatoires en France et en Italie destinés à la délectation des spécialistes de l'administration des coproductions internationales :

Fiche de paye, avec son lexique, d'un salarié permanent d'une institution française

Fiche de paye, avec son lexique, d'un intermittent d'une institution française

Sviluppo busta paga - libero professionista

Sviluppo busta paga - scritturato attore a tempo determinato

Sviluppo busta paga - Libero professionista

DATI DELLA DITTA
DATI ANAGRAFICI DEL LIBERO PROFESSIONISTA
GIORNI D'IMPEGNO

Retribuzione lorda x giorni d'impegno	COMPENSO LORDO	-	
Trattenuta previdenziale e assistenziale	TRATTENUTE		=
Differenza tra imponibile lordo e trattenute	IMPONIBILE FISCALE	-	
A dedurre ritenuta d'acconto IRPEF 20%	RITENUTE FISCALI		=
COMPENSO NETTO + IVA 10% (calcolata sul compenso lordo)	IVA		=
Somma percepita dal libero professionista	TOTALE DA PAGARE		

La busta paga di un libero professionista è così strutturata la paga giornaliera lorda, come da contratto, moltiplicata per le giornate da retribuire, costituisce il compenso lordo. Sul compenso lordo vengono operate le trattenute previdenziali ed assistenziali in percentuale prestabilita. La differenza tra i due valori costituisce l'imponibile fiscale. Sull'imponibile fiscale viene operata una ritenuta Irpef a titolo d'acconto nella percentuale fissa del 20%, che detratta dall'imponibile fiscale dà luogo al compenso netto. Il libero professionista deve pertanto emettere regolare fattura nei confronti del datore di lavoro il quale provvederà a versare nei termini di legge le trattenute previdenziali e assistenziali e fiscale trattenute sul compenso lordo del libero professionista agli Istituti di competenza.

Sviluppo busta paga - scritturato attore a tempo determinato

DATI DELLA DITTA
DATI ANAGRAFICI DELLO SCRITTURATO
GIORNI D'IMPEGNO

Retribuzione lorda x giorni d'impegno	IMPONIBILE LORDO	-	
Trattenuta previdenziale e assistenziale	TRATTENUTE		=
Differenza tra Imponibile lordo e trattenute	IMPONIBILE FISCALE	-	
Trattenuta IRPEF (composta da IRPEF + Addizionale Regionale + Addizionale Comunale)	RITENUTE FISCALI + Calcolo delle detrazioni	DETRAZIONI	
Differenza tra imponibile fiscale - Ritenute fiscali + Detrazioni =	Compenso corrisposto		
COMPENSO NETTO			

La busta paga di un attore scritturato a libro paga è così strutturata : la paga giornaliera lorda, come da contratto, moltiplicata per le giornate da retribuire, costituisce il compenso lordo. Sull'imponibile lordo vengono operate le trattenute previdenziali ed assistenziali (in percentuale prestabilita). La differenza tra i due valori costituisce l'imponibile fiscale. Sull'imponibile fiscale viene effettuata una trattenuta Irpef (Imposta sul Reddito delle Persone Fisiche) variabile a seconda degli scaglioni in vigore in quel momento. All'atto del licenziamento, vengono operate altre due trattenute: una addizionale regionale, prestabilita dalla Regione in cui il dipendente ha la residenza, ed una trattenuta comunale stabilita dal Comune di residenza. Al dipendente spettano detrazioni fiscali a seconda del reddito e delle giornate lavorate, seguendo una tabella prestabilita. La differenza tra l'imponibile fiscale, le detrazioni d'imposta e la ritenuta fiscale, rappresenta il compenso netto da corrispondere al datore di lavoro dovrà poi versare nei termini di legge le trattenute previdenziali, assistenziali e fiscali trattenute sul compenso lordo dello scritturato agli Istituti di competenza.

IV

Listes des personnes questionnées et remerciements

Cette étude nous a permis de rencontrer certain acteurs des échanges internationaux. Ils nous ont ouvert leurs statistiques et leurs fichiers. Qu'ils soient, ici, remerciés.

En France

Patrick Ciercôles : bureau des échanges internationaux de la Dmdts
Ines Da Silva : Afaa
Fabien Janelle, Giusepina Tinella : Onda
Anne Lise Chambron : Dai
Claire Verlet: Centre national de la danse, Pantin
Vincent Beaudrier : Festival d'Avignon
Nelly Collin, Elias Oziel : Festival d'Automne à Paris
Ariel Goldenberg : MC 93, Bobigny
Antoine Coutrot : Groupe Tsé, Paris
Pascale Robert : Syndeac, Paris
Dominique Jambon : Espace Malraux, Chambéry
Denis Triclot, Patrick Cheype : Théâtre de l'Union, Limoges
Natalino Mingrone : Arena del Sole, Bologna
Dominique Laulanné : Le Maillon, Strasbourg
Bernard Alombert : Le Grand Bleu, Lille
Anne Robin : TJA, Lyon
Michèle Luquet : Maison de la danse, Lyon
Manuèle Debrinay-Rizos : Fonds Roberto Cimetta, Bruxelles
Philippe Foulquier : Théâtre Massalia, Marseille
Cristiano Carpanini : Officina, Marseille

In Italia

Francesca Bernabini - Danza Sì, Roma
Anna Cremonini - Biennale Teatro, Venezia
Antonio Di Lascio - AGIS, Roma
Pinalba Di Pietro - Fondazione INDA, Siracusa
Maria Fattore Ciani - Dipartimento dello Spettacolo
Donatella Ferrante - ETI
Menuccia Focone - Dipartimento dello Spettacolo, Roma
Gennaro Labanca - Teatro Fondamenta Nuove, Venezia
Marcantonio Lucidi - Accademia "Silvio D'Amico", Roma
Marina D'Andrea – Dipartimento dello Spettacolo
Pier Paolo Pascali - AGIS, Roma
Valeria Rumori - Ministero degli Affari Esteri, Roma
Giovanna Schepisi - Ministero degli Affari Esteri, Roma
SIAE – Sezioni DOR/Lirica, Roma
Patrick Talbot - Ambasciata di Francia in Italia, Roma
Monique Veaute - Fondazione Romaeuropa

Teatro Stabile di Parma, *in particolare* Michela Capelli